



**Appel à projets**  
**Mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés**  
**Présentation synthétique du projet**

**Localisation du projet :** PYRENEES ATLANTIQUES

**Nom du projet :** PEDALO

**Statut et nom du ou des porteur(s) du projet :** HABITAT SUD ATLANTIC, OPH DE BAYONNE

**Descriptif sommaire du projet et objectifs poursuivis :**

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DE CERTAINS PUBLICS CIBLES DU DALO POUR PERENNISER DURABLEMENT LEUR APPROPRIATION DU LOGEMENT

**Publics cibles du projet**

**Nombre de ménages accompagnés :** DIX PAR AN

Ménages éligibles au DALO oui  non

ou des accords collectifs oui  non

ou relevant globalement des publics cibles du PDALPD oui  non

**Caractéristiques des publics cibles (typologie des ménages, problématiques rencontrées, ressources) :** HOMMES SEULS DEVANT ETRE RELOGES PAR LE BAILLEUR SOCIAL DANS LE CADRE DU DALO SANS ETRE PASSES PAR UN CHRS OU AVOIR BENEFICIE D'UN QUELCONQUE ACCOMPAGNEMENT

**Modalités de mobilisation des logements**

Création d'une offre nouvelle  Aménagement de logement existant  Mobilisation de logements existants sans aménagement

Reclassement offre existante en offre à bas loyer

Nombre de logements : 10.

Typologie des logements : majoritairement des T2

**Modalités de réservation et d'attribution des logements :** contingent préfectoral - DALO

**Localisation de l'offre de logements accompagnés :** dans le parc du bailleur, en fonction de l'injonction reçue.

**Accompagnement**

**Méthodologie de réalisation de l'accompagnement (étendue de l'accompagnement et objectifs visés, méthodes - l'aller vers, autres...-, durée et adaptabilité) :**

Outre un projet de relogement géré en partenariat avec la COMED, un accompagnement plus important et surtout adapté, pendant une durée plus longue, bref, un « coaching » personnalisé est prévu.

Il s'organise autour d'une évaluation sociale partagée, d'un accompagnement lors du relogement puis dans le logement, mais le cœur du projet est constitué par la notion d'accompagnement global et la coordination de l'ensemble des intervenants (santé, CCAS, emploi, formation,...).

L'AVDL, aujourd'hui mobilisé pour sécuriser l'accès au logement et l'insertion durable dans le logement se montre parfois insuffisant. En effet, certaines situations nécessitent une prise en charge globale des difficultés de la personne.

L'organisation de la complémentarité des différentes interventions sociales autour de la situation doit alors s'organiser au stade de l'évaluation sociale et doit impliquer chaque intervenant.

L'accompagnement renforcé se distingue ainsi de l'AVDL classique par :

- ✦ Son intensité : il s'agit d'un accompagnement plus soutenu qui se traduit par des rencontres plus régulières entre le travailleur social et le ménage,
- ✦ Son périmètre d'action : il intervient dans une prise en charge de l'ensemble des problématiques des personnes : santé ( y compris addictions, troubles psychiques...), emploi, parentalité, logement,....

Par ailleurs, la notion « d'aller vers » est également mise en avant.

Elle suppose une intervention aussi souvent que possible à domicile. L'intervention sociale proprement dite pourra également être complétée par des actions de médiation effectuées par des personnes non professionnelles de l'accompagnement (personnes accueillies ou ex personnes accueillies, locataires, famille,...), en particulier dans le cadre de l'aide au maintien de personnes ayant des problèmes d'impayés ou de troubles du voisinage.

### **Complémentarité avec la gestion locative (type de gestion locative : classique ou adaptée) :**

Il s'agit ici d'expérimenter le bail glissant, avec pour objectif une évaluation en fin de projet pour une pérennisation de cet outil.

### **Démarche mise en place pour favoriser l'adhésion du ménage :**

L'évaluation sociale est réalisée par la CESF du PACT HD Pays Basque, en charge des mesures AVDL et se fait en général en lien avec le travailleur social référent et la CESF du bailleur.

Cette phase est stratégique et permet de définir les prestations nécessaires en fonction de la situation concernée. Elle constitue une phase préparatoire à l'accompagnement qui permet de prendre le temps de cerner et de susciter l'adhésion informée du ménage et du partage avec les partenaires et particulièrement le bailleur.

Les missions de la CESF sont les suivantes :

- analyser la situation et établir un diagnostic des besoins du ménage, ce qui permet d'évaluer le niveau d'intensité nécessaire de l'accompagnement à mettre en place ;
- expliquer le dispositif AVDL et cerner / susciter l'adhésion du ménage ;
- mettre au point un projet d'accompagnement.

**Modalités de mobilisation de l'offre d'accompagnement existante ou nouvelle :** partenariat entre le bailleur et le PACT HD, sur la base de relations anciennes et éprouvées pour les AVDL, en dupliquant au public ciblé une modalité renforcée d'AVDL développée par le PACT dans une maison – relais.

**Structuration de la relation bailleur/accompagnateur :** convention de partenariat dans le cadre du projet ici présenté.

**Adéquation du projet aux besoins spécifiques des publics ciblés par le projet :** le projet vise à stabiliser la situation résidentielle de ménages repérés par le bailleur dans le cadre de la mise en œuvre du DALO et pour lesquels des solutions satisfaisantes pérennes n'ont pu être trouvées jusqu'alors. Il s'appuie sur un dispositif existant qui a fait ses preuves et peut être étendu à de nouveaux publics grâce à la collaboration entre HSA et le PACT HD.

### Partenariat

**Partenaires mobilisés - exemples :** collectivités territoriales, SIAO, associations, coordination entre les organismes, ... : Etat (COMED, DDCS), MSD, CPAM, CAF.

**Montage financier (solidité financière du plan de financement et d'exploitation du projet, optimisation des coûts) :**

Coût du diagnostic de la situation des ménages par rapport au logement : *NS*

Coût de l'accompagnement par ménage : *NS*.

Coût interne ou externe de la gestion locative adaptée par logement : *loyer + charges + 914 euros mensuels.*

Coût global en cas d'offre intégrée gestion locative adaptée + l'accompagnement par ménage : *10 973 euros annuels, 914 euros mensuels.*

Cofinancements apportés (apports du CG, des collectivités territoriales, EPCI et Etat) : *au moment où est établi le projet, non déterminés.*

En cas de création d'offre nouvelle, projet bénéficiant d'un financement à l'investissement du FNDOLLTS oui  non  ou en ayant candidaté à un appel à projets en cours oui  non

### Inscription de la démarche dans la durée

Les engagements pris par les porteurs du projet portent sur une durée de : deux ans, reproductibles si l'évaluation du projet est concluante.

**Avis du service départemental en charge des politiques sociales du logement (DDCS ou DDT) :**

*champ libre*

**Pertinence du projet au regard des objectifs visés par l'appel à projets :** *champ libre*

**Caractère reproductible de la démarche : Faible**  **Moyen**  **Fort**

Conditions jugées nécessaires : *champ libre*

**Avis global formulé par le niveau régional (DREAL en collaboration avec DRJSCS) :** **Favorable**  **Défavorable**

*champ libre*